

CHALLENGE

MOTO

BPC Sports



SALON DES ALPES ENCORE DES NOUVEAUTÉS

PAGE 6

- 1250 SAPETOKU XRS
- 750 KIWABIEN
- 1300 RADZINGUER 16 SOUPAPES
- 1700 KAMASOOTRA

NÉGOCIANT EN VIRAGES : UN MÉTIER D'AVENIR

PAGE 3

RÉTRO ANNECY 2008 3 JOURS SOUS LA PLUIE!



CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES

L'ALPE D'HUEZ, LA MONTÉE MYTHIQUE AUX 21 VIRAGES !

Les alpes, un penchant naturel. PAGE 24

14, 15, 16 et 17 juin 2013

MAXI ENQUÊTE

POUR OU CONTRE LA PASSAGÈRE?
favorise-t-elle le rodage des amortisseurs?
les limites du chargement.



SUPER TEST

RÉSIDENCE
«LES BERGERS»
PIERRES ET
VACANCES
ALPES D'HUEZ

MOTARD
APPROVED

juin 2013 - 210 €



CONSUMMOTARD

LE DENTIFRICE À MOUSTIQUE, RÉALITÉ OU SUPERCHERIE? PAGE 9
L'INCIDENCE DE LA TARTIFLETTE SUR LES REPRISES À HAUTE ALTITUDE.

Chers ami(e)s motard(e)s,

Après un mémorable challenge organisé en 2008 à Annecy, les plus fidèles d'entre vous se souviennent encore de notre soleil embrasant nos merveilleux paysages alpins...

A l'occasion de ce 9 ème rassemblement motard des 14, 15,16 et 17 juin 2013 , le comité d'organisation de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est très heureux de vous accueillir à nouveau en terre des Alpes.

Et c'est de l'Alpe d' Huez que nous vous convions à tutoyer les sommets en parcourant les plus belles routes de l'Oisans.

Alors que la station de « l'île au soleil » se prépare à accueillir le centenaire du passage du tour de France cycliste (avec une double montée mythique de ses 21 virages), la résidence « Pierre et vacances » de l'Alpe d' Huez peaufine les derniers détails de notre réceptif et pour votre plus grand plaisir.

Avec plus de 300 jours d'ensoleillement par an, la célèbre station vous offre un panorama exceptionnel du haut de ses 1860 mètres d'altitude.

Perle touristique du département de l'Isère, l'Alpe d 'Huez se situe à 166 kms de Lyon et 63 kms de Grenoble elle fait d'ailleurs face...au parc des Ecrins.

Bénéficiant du meilleur confort, la résidence Pierre et Vacances « les Bergers » vous séduira par la qualité de son équipement : salon de réception avec cheminée, piscine extérieure chauffée, Sauna, restaurant avec bar dans la résidence...

Alors n'hésitez plus et vous aussi rejoignez les 160 premiers inscrits de ce prochain rassemblement. Nous espérons vous compter parmi nous pour partager ensemble ce grand moment de sympathie, de convivialité qui nous unit autour de notre passion commune de la Moto.

2013...c'est l'Alpe d' Huez !

Le comité d'Organisation .
Le Président de la Section MOTO AS CERA
Christian DUNAND

Pour venir à la résidence « les Bergers » Pierres et Vacances . Chemin de Fort Marelle
 38750 l'Alpe d'Huez
 Tel 0 891 70 11 21



Les radars fixes sont situés aux kms : D1091 PK 2,2 Vizille
 et D 1091 pk 25+200 Rochetaillée 70 km/h

Des radars tronçons : N85 Pont ce Claix/Champagnier sur 1,8 kms 90 km/h

Ils signalent naturellement des zones dangereuses où la vitesse est plus particulièrement limitée et surveillée.

Pensez à faire **le plein de carburant** de votre moto : avant la montée de l' Alpe d' Huez 4 stations service à Bourg d' Oisans. A l'Alpe d' Huez même, une station de proximité (tarifs moins compétitif) .

Vendredi 14 Juin 2013

A partir de 16 h00 : - accueil des participants sur le site.

Remise des clefs du logement ainsi que le kit de bienvenue

A partir de 20 h00 : Dîner de l'ensemble des participants au restaurant « la Fondue » qui est situé dans la résidence.

Pour les retardataires qui se signaleront aux organisateurs avant 18 h00, possibilité d'un repas froid pour une arrivée plus tardive mais sans excéder 23 h00.

Samedi 15 Juin 2013

A partir de 7 h00 petit déjeuner au restaurant « la Fondue » situé dans la résidence.

8 h30 précise : - briefing sur le parcours, constitution des groupes

9 h 00 : Départ par groupe de couleur pour un itinéraire touristique de 280 kms

10 h 30 : Pause café/ photo/panorama

12 h00 : Déjeuner dans un restaurant sur le parcours (pas de vin, pas d'alcool servis à table)

14h 00 : deuxième partie de l'itinéraire touristique

17 h00 : Ravitaillement en carburant

18 h00 : arrivée à l'Alpe d' Huez.

19 h30 : Apéritif (dont alternative sans alcool)

20 h30 : Dîner et animations

Dimanche 16 Juin 2013

A partir de 7 h30 petit déjeuner au restaurant « la Fondue » situé dans la résidence.

8 h30 précise : briefing sur le parcours, constitution des groupes.

9h00 : départ par groupe de couleur pour un itinéraire touristique de 150 kms

10 h30 : Pause café /photo/panorama

12h00 : Déjeuner dans un restaurant sur le parcours

14 h00 : deuxième partie de l'itinéraire touristique.

16h30 : ravitaillement en carburant

17h30 : arrivée à l'Alpe d 'Huez

19 h30 : Soirée de gala et de clôture (Centre des congrès de l'Alpe d' Huez à 500 m à pieds)

Apéritif offert par BPCE Sports (alternative sans alcool)

Photo de groupe

Dîner suivi d'une soirée dansante

Lundi 17 Juin 2013

A partir de 6 h30 petit déjeuner au restaurant « la Fondue » situé dans la résidence.
Possibilité de thermos de café , de thé et gâteaux secs pour des départs anticipés avant 6 h30.

Départ et retour des participants.

Sécurité des participants :

Rappel important :

Ce rassemblement moto n'est pas une compétition sportive. Il se déroule dans le respect des limitations de vitesse, du code de la route, de la sécurité collective des participants, en respectant l'environnement et les riverains.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un ou des participants en cas de manquement aux respects de l'ensemble de ces règles, notamment : non port de casque ou port de casque non homologué, défaut de vignette d'assurance sur la moto, comportement dangereux, consommation d'alcool dépassant le taux légal ou de produits stupéfiants, bruits excessif de la moto.

Il est très vivement recommandé de porter des vêtements de moto satisfaisants aux normes de sécurité et de protection (blousons, pantalons, gants et éventuellement coque dorsale).

Les motos devront répondre aux obligations du code de la route notamment en terme de bruit.

Les groupes de motards répondant à une couleur définie au préalable seront sous la responsabilité d'un ouvrier (gilet jaune fluo) qu'il est interdit de dépasser.

Les groupes de motards répondants à une couleur définie sont encadrés par un serre file (gilet orange) qu'il est interdit de dépasser.

Pour le plaisir de tous merci de respecter ces consignes.

Tarif

La participation au challenge est fixée à **210 Euros par personne.**

Païement par chèque bancaire à l'ordre de : **AS CERA Section MOTO**
Challenge MOTO 2013

Ce tarif comprend :

- l'hébergement en appartement de 4 couchages (du vendredi soir du lundi matin)
(Chambre à libérer au départ avant 10 h00).
- Les repas du vendredi soir au lundi matin.
- Le linge de Toilette et le linge de Literie est fourni.
- Les lits seront faits à votre arrivée.
- Pas de ménage en partant.

Important :

Clôture des inscriptions le **mardi 30 Avril 2013 !!!**

Le nombre de places est **limité à 160 personnes**, alors dépêchez vous !

Conditions de prise en compte de l'inscription :

L'inscription doit être accompagnée :

- De son règlement et vous devez (Internes GCE et externes) disposer d'une licence BPCE Sports à jour (renouvellement et cotisation 2013- docs disponibles auprès de votre CE).
- D'une photocopie de votre carte verte d'assurance
- De votre bulletin d'inscription

Conditions d'annulation de l'inscription :

L'annulation est possible jusqu'au 31 mai 2013 par simple mail (cera-li-challenge-motos@cera.caisse-epargne.fr).

Passée cette date, l'annulation ne sera plus possible.

Les frais d'inscription seront perçus de plein droit et dans leur totalité sans qu'il ne soit possible de procéder à un remboursement.

BULLETIN D'INSCRIPTION D'UNE EQUIPE

9^{ème} CHALLENGE MOTO GROUPE BPCE SPORTS

Du 14 au 17 juin 2012 – Alpe d'Huez (38)

ENTREPRISE (CE, filiale, GIE...)

Nom de l'entreprise:

Capitaine de l'équipe (Nom, prénom)

Adresse :
.....

Tél fixe : Portable :

e-mail :

	NOM	PRENOM	N° de licences	Participants	
				Participant Couple	Participant célibataire
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

La licence BPCE Sports doit être à jour (2013), pour tous les participants
(pilotes, passagers, CE, BP, IT CE et extérieurs)

Pour faciliter l'organisation, en cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, récapituler les inscriptions dans le tableau récapitulatif. Contrôler avant envoi la présence et la régularité des documents : bulletins individuels complétés, chèques remplis et signés, carte verte assurance. Merci.

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

9^{ème} CHALLENGE MOTO GROUPE BPCE SPORTS

Du 14 au 17 juin 2013 – Alpe d'Huez (38)

Participant

Nom : Prénom :

Entreprise :

Adresse :

.....

CONTACT :

Tél fixe : Portable :

E-mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence, et N° de tél :

.....
...

N° de licence GROUPE BPCE SPORTS : Groupe sanguin :

Accompagnant

Nom : Prénom :

Personne à prévenir en cas d'urgence, et N° de tél :

.....

N° de licence GROUPE BPCE SPORTS : Groupe sanguin :

MOTO

N° immatriculation et type :

N° carte verte assurance :

Joindre obligatoirement une photocopie de la carte verte

Prière d'entourer la (ou les) lettre(s) correspondant à votre (ou vos) taille(s) :

XS.....S

M

L

XL

XXL

Pour faciliter l'organisation, en cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, transmettre les bulletins individuels et les règlements au capitaine de l'équipe. Merci.

**La licence BPCE Sports doit être à jour (2013), pour tous les participants
(pilotes, passagers, CE, BP, IT CE et extérieurs)**

Joindre votre règlement : 210 € par participant

Chèques à l'ordre de

AS CERA SECTION MOTO Challenge Moto 2013

Adresse : Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Direction communication. Christian DUNAND
Challenge Moto BPCE SPORTS
42 bd Eugène DERUELLE
69404 LYON Cedex 03

Règlement challenge Moto BPCE SPORTS



ARTICLE 1: La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de **Groupe BPCE Sports**. Le challenge National est ouvert à tous les licencié(e)s répondant aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2: L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 3: Tous les participants devront être présents sur le lieu de la randonnée, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le **début** de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, le participant défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 4: En cas de forfait délibéré au cours du Challenge National, le participant défaillant ne participera pas à la manifestation l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 5: Les frais de **sécurité** et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 6: Groupe BPCE Sports sera représentée, au Challenge National par un Délégué, qui aura pour mission d'assister **l'Organisateur** dans le contrôle des licences. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves, et veillera à ce que les mesures de sécurité soient **respectées**.

ARTICLE 7: Le nombre de **participants** d'une même entité pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 8 : Ce challenge se déroulera sur route ouverte à la circulation. La manifestation devra comporter deux randonnées sur deux jours. Aucune épreuve chronométrée ne devra figurer au programme. Les règles de sécurité propres à la sécurité routière et à la protection des participants devront être scrupuleusement respectées. La Préfecture du département habilitée à valider le parcours emprunté par les motards devra en être informée au moins 30 jours avant la date de la manifestation. Toujours en fonction du nombre de participants, l'organisateur est tenu de constituer des groupes d'une dizaine de motos pour fluidifier la circulation (ces groupes seront encadrés par des motards de la caisse organisatrice). Toutes les mairies concernées par la manifestation (hébergement, restauration, parking, etc....) devront être avisées par l'organisation.

ARTICLE 9: Les participants seront tenus de respecter le code de la route et l'environnement. Une assurance spécifique à la manifestation devra être souscrite auprès de notre assureur. Il sera demandé à chaque participant de présenter une photocopie de sa carte verte d'assurance aux organisateurs du challenge.

ARTICLE 10 : **L'organisateur** devra s'entourer de toutes les garanties concernant la sécurité des participants.

ARTICLE 11: A l'issue des épreuves, le challenge Groupe BPCE Sports sera attribué à l'Equipe Organisatrice.

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE :

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.

Vos interlocuteurs :

MERCI de nous contacter majoritairement par mail avec en objet **obligatoire** :

« Challenge moto 2013 ».

Christian DUNAND

Président de la section Moto ASCERA

christian.dunand@cera.caisse-epargne.fr

Tel 04 72 60 78 47 ou 06 11 28 71 09

Philippe BRUNIER

Trésorier de la section Moto ASCERA

philippe.brunier@cera.caisse-epargne.fr

Tel 06 23 17 38 34

Valérie ESCALLIER

Secrétaire de la section Moto ASCERA

valerie.escallier@cera.caisse-epargne.fr

Tel 06 27 77 37 07